

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 26 juillet 2022

Réf. 2022.06.01

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six juillet à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 21 juillet 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 10

Présents :

PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
BISSAY David
SERRAILLE Joëlle

PERRIER Guy
DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert
BLANCHARD Valérienne

Excusées : LANGE Audrey (pouvoir à Mr G. Chaverot)
GIROUD Marc (pouvoir à Mr Jean Claude PALAIS)
MESSAOUDI Merryl (pouvoir à Mme BLANCHARD Valérienne)
LAURENT Michel

Secrétaire de séance : DENIS Chantal

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT 2021 EMIS PAR LE SIEMLY
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

En application du décret 95-635 du 06 mai 1995, Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2021, compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Après avoir pris connaissance du document soumis à son examen et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le rapport 2021 établi par le SIEMLY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

A VIOLAY, le 28 juillet 2022,

 Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20220726-20220601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

Affichage : 29/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

